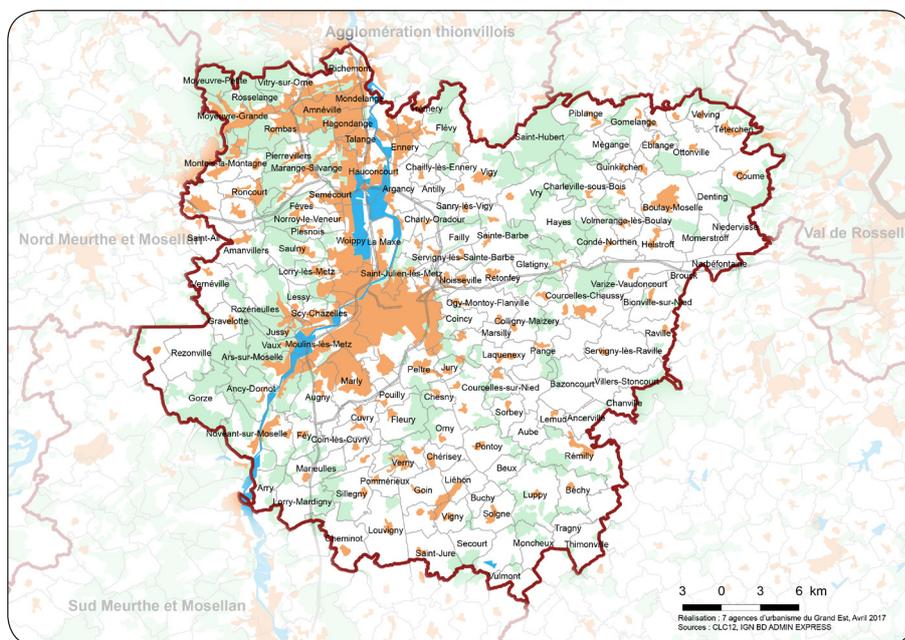


11

SCoT de l'Agglomération Messine

CHIFFRES CLÉS

- **7** EPCI
- **148** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **385 819** habitants en 2013
- **164 118** emplois en 2013
- **1 136** km²
- **213** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure** : SCoT Grenelle approuvé le 20 novembre 2014 (1^{ère} approbation)
- **Étapes de la vie du SCoT** : Révision en cours, prescrite le 15/12/2015
Modifications du périmètre : intégration de la CC du Pays Boulageois (2015), intégration de la CC Houve-pays Boulageois (2017) et de la CC Mad et Moselle (fusion du Chardon Lorrain (54) et du Val de Moselle) (2017).
Une nouvelle prescription est prévue en 2017 afin d'intégrer les nouveaux EPCI.
Le schéma révisé comprendra 225 communes et 7 EPCI (411 600 habitants)
- **Structure porteuse** : Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine
Périmètre arrêté le 31/12/2002 / Date de création du syndicat mixte : octobre 2006
Délibération de prescription et prise en charge du SCoT : juin 2007
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre** :
Une responsable de la structure, trois chargés de mission et un collaborateur administratif et financier (4,2 ETP)
Les structures d'accompagnement : programme partenarial avec l'AGURAM depuis 2009 - un chef de projet SCoT (suivi et mise en oeuvre, études, dossier de SCoT).
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre** : Pour approfondir les orientations du SCoT, quatre grands axes de travail sont définis pour les deux premières années de vie du SCoT (2015 - 2017) : 1. Articuler urbanisme et mobilité des habitants / 2. Valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme / 3. Produire 30 000 logements à l'horizon 2032 / 4. Améliorer l'attractivité économique. Depuis 2015, accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme, publications pédagogiques destinées à faciliter l'appropriation des dispositions du SCoT, conférences permettant de débattre et d'échanger sur des problématiques clés et sujets d'actualités (valorisation des vergers, bilan à un an, PLUi, valorisation des espaces gare, gestion intégrée des eaux pluviales, ...), étude sur la valorisation et la recomposition des espaces autour des gares du SCoTAM, enquête déplacements grand territoire (avec Metz Métropole). A venir en 2018, un projet de plan paysage et une étude zones humides.
- **Période de validité de la prospective SCoT** : 2014 - 2032 (18 années)

DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- **Accroître la population de 20 000 habitants** en limitant les départs, en attirant de nouveaux actifs et en tirant parti de tous les atouts, intrinsèques et extrinsèques du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le DOO considère que c'est l'ensemble de ses dispositions qui doit permettre d'atteindre cet objectif en rendant le territoire plus attractif, sans disposition portant spécifiquement sur l'objectif de population*
- *On peut déduire des objectifs de logements que l'accroissement du nombre de ménages prévu est de 30 000 (décohabitation, accueil de populations nouvelles et renouvellement du parc de logements)*

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Répartir les nouveaux logements de manière à faciliter la vie quotidienne des habitants
- Faciliter l'accès au logement des ménages, aux différentes étapes des parcours résidentiels
- Répondre aux besoins d'hébergements spécifiques

> Orientations/Objectifs du DOO

- *La production de **30 000 nouveaux logements (d'ici à 2032)** sera répartie entre les différentes intercommunalités selon des règles de population, de polarité, de desserte TC et des objectifs en logements aidés. Metz Métropole concentre 64% des objectifs*
- *Répartition de la production de logements : Metz Métropole 19 180 / Pays Orne Moselle 4 050 / Rives de Moselle 3 700 / Sud Messin 1 170 / Pays de pange 890 / Val de Moselle 600 / Haut Chemin 410*
- *9 mesures supplémentaires encadrent les politiques locales de l'habitat : la diversification de l'offre de logements, le développement du parc de logements locatifs aidés, la production d'une offre de logements à coûts maîtrisés, l'hébergement des publics fragiles, l'accueil des gens du voyage, la remise sur le marché de logements vacants (objectif de résorption de 10% du parc de logement vacants > 2 ans), l'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population, à la dépendance et aux handicaps, la lutte contre l'habitat dégradé, l'amélioration énergétique du parc existant*

Niveaux de l'armature urbaine	Densités moyennes minimales (logements/ha)	Objectifs de production de logements neufs (/an) (fourchette min/max)
Coeur d'agglomération (1)	60	583 / 611
Pôles urbain d'équilibre (6)	35	339 / 378
Centre urbains de services (7)	30	192 / 217
Bourg centre (4)	25	286 / 279
Pôles relais (14)	25	
Pôles de proximité (17)	20	
Communes périurbaines et rurales (102)	>500 hab = 20 / < 500hab = 15	148 / 230

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Poursuivre la reconversion économique en créant les conditions favorables au développement de nouvelles activités et en faisant valoir les potentiels de chacun des territoires du SCoTAM
- Favoriser l'installation des activités économiques au sein d'espaces mixtes de développement, dans une logique d'aménagement durable

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les collectivités locales développeront une offre foncière adaptée aux objectifs :
 - d'accueillir des activités économiques créatives, productives et de consommation, répondant à des logiques d'équilibre, de rayonnement du territoire et de dynamisation de l'emploi à une échelle locale
 - d'implanter prioritairement les deux tiers de l'emploi à l'intérieur du tissu urbain des villes et des villages, qu'il s'agisse d'espaces mixtes existants ou de nouveaux quartiers, et le tiers de l'emploi au sein d'espaces dédiés aux activités économiques
- Les principes guidant l'implantation des activités au sein des espaces dédiés sur le territoire tiennent compte d'une part de la famille à laquelle elles se rattachent (créatif, productif, consommation) et d'autre part de leur espace d'influence potentiel (local, SCoTAM, supra-SCoT)
- Le DOO identifie les 46 espaces économiques dédiés au rayonnement et à l'équilibre du territoire, supérieurs à 5 hectares. A part deux créations identifiées par le SCoT, la priorité est donnée à la densification de ces espaces et à l'amélioration de leur attractivité.
- Le SCoT comprend un document d'aménagement commercial et des orientations spécifiques pour l'implantations des activités commerciales
- L'un des objectifs majeurs est d'accompagner la création de 20 000 / 25 000 emplois dans les tissus urbains et les espaces dédiés à l'activité économique

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Être en capacité d'accueillir des événements de portée internationale
- Renforcer les échanges humains et de marchandises avec les grands espaces économiques européens Voisins
- Soutenir les secteurs économiques différenciateurs en favorisant l'innovation et le développement de synergies entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise
- Rechercher une position d'excellence en matière culturelle et sportive
- Conforter l'offre existante en matière de loisirs et de tourisme

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le territoire du SCoTAM accueillera, au cours des années à venir, de nouveaux équipements de portée métropolitaine, en particulier :
 - le centre des congrès Metz Robert Schumann (livraison prévue en 2018)
 - l'institut de recherche technologique «matériaux, métallurgie et procédés»
 - une plate-forme de transfert de technologie du commissariat à l'énergie atomique (CEA-Tech) - technopole de Metz (inauguré en juin 2015)
 - les installations de la plateforme multimodale lorraine - Port de Metz (en service depuis janvier 2016)
 - un pôle de ressources et d'excellence sportive de rayonnement national - plateau de Frescaty (en cours de réflexion)
- Les collectivités oeuvreront pour le déploiement du réseau de communication numérique
- Les documents d'urbanisme locaux :
 - 1 | réservent, le cas échéant, les emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements
 - 2 | précisent les actions à mener pour connecter ces équipements au tissu urbain environnant de manière satisfaisante
 - 3 | déterminent les conditions dans lesquelles des activités en lien avec la nature ou le fonctionnement de ces équipements pourront être accueillies à proximité

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Mettre à profit le potentiel foncier disponible autour des gares et des pôles d'appui TC
- Concevoir la requalification des principales portes d'agglomération
- Prévoir le devenir des deux grands sites de reconversion : Portes de l'Orne et ancienne base aérienne de Frescaty
- Déterminer, au plus juste, les besoins fonciers nécessaires au développement du territoire
- Optimiser les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des villes et des villages
- Promouvoir la qualité et la densité urbaine dans les secteurs d'extension de l'urbanisation

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT fixe pour objectif global une réduction de 50% de la consommation annuelle d'espaces agricoles et naturels par rapport à la décennie 2001-2010. Cet objectif correspond à un rythme annuel moyen de 112 hectares consommés à horizon 2032

Il entend agir sur plusieurs leviers:

- pour le développement résidentiel, une démarche d'économie de foncier est mise en oeuvre dans les PLU, en lien avec les objectifs de production de logements fixés par EPCI (voir ci-après)
- pour le développement économique, une enveloppe de 300 hectares (dont 100 ha en « réserve ») est prévue pour les activités qui contribuent au rayonnement et à l'équilibre du territoire sur 20 ans. 100 ha viennent compléter ce potentiel afin de stimuler l'emploi local
- pour les infrastructures, le DOO préconise de limiter leurs emprises

Globalement, en concentrant son développement sur les polarités urbaines, le DOO entend réduire la consommation d'espace, notamment liée à la production de logements. Le DOO prescrit également le renforcement de l'urbanisation autour des infrastructures de transports collectifs (TCU et gares SNCF) et la mise en place de stratégies foncières de long terme.

Enfin, Les PLU(I) intègrent et précisent les orientations particulières émises par le SCoT sur trois portes d'agglomération (espaces pivots, intercommunaux, à forts enjeux de structurations) et deux grands sites en reconversion (site sidérurgique des portes de l'Orne et Ancienne base aérienne de Frescaty -> 1000 hectares).

- Les PLU(I) traduisent une démarche d'économie de foncier et donnent la priorité au renouvellement urbain :
 - 1 | Fixent les objectifs de création de logements et d'espaces d'accueil des activités économiques en renouvellement urbain, en densification ou en résorption de la vacance et les justifient
 - 2 | Diagnostiquent les possibilités existantes au sein de l'enveloppe urbaine: en renouvellement urbain, en densification, en résorption de la vacance. L'enveloppe urbaine sera préalablement définie au plus près du contexte local
 - 3 | En déduisent le dimensionnement des extensions urbaines, avec pour l'habitat le respect d'exigences de densité selon le rang de la commune dans l'armature urbaine (cf Logement)

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an) 2001-2010	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat	80	47	Deux grands sites en reconversion des portes de l'Orne et Ancienne base aérienne de Frescaty -> 1000 hectares)
Activités	53	20	
Artificialisé non bâti	99	45	De nombreuses friches militaires, industrielles, ferroviaires, de santé présentes dans le tissu urbain existant
Total	232	112	

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Développer l'offre de transports collectifs
- Organiser l'intermodalité entre les systèmes de transports
- Promouvoir les modes de déplacements doux
- Favoriser une approche plus collective de l'usage de l'automobile
- Adapter le réseau d'infrastructures routières pour faciliter les déplacements interurbains quotidiens
- Favoriser le développement résidentiel dans les secteurs qui bénéficient d'une bonne desserte en transports en commun

> Orientations/Objectifs du DOO

• Le DOO favorise le développement de l'offre en transports collectifs interurbains et urbains, et d'une offre adaptée aux espaces ruraux. Il invite notamment à la réflexion d'une offre urbaine pour la conurbation nord (CCPOM et Rives de Moselle)

Il prévoit notamment:

- un renforcement de la fonction intermodale des gares ferroviaires, des stations interurbaines et des stations d'échanges de transports collectifs urbains
 - d'assurer une continuité des itinéraires cyclables et permettre un usage quotidien des modes doux
 - des aires de covoiturage à aménager
- Le SCoT prescrit le développement du caractère multimodal des grandes pénétrantes d'accès au cœur d'agglomération. Il inscrit 3 projets d'infrastructures routières (A31bis, VR52 et avenue de la Seille)
- Les PDU déterminent les modalités de rabattement des flux, fixent les principes d'organisation et prévoient les conditions d'arrêt et de stationnement pour assurer l'intermodalité au niveau des gares et des stations de transport urbain. Ils prévoient les conditions de développement des itinéraires inscrits au schéma cyclable fonctionnel du SCOT. Ils identifient et hiérarchisent les principales centralités génératrices de déplacements en y intégrant les stations intermodales
- Les PDU déterminent les liaisons piétons-cycles à renforcer ou à créer entre ces centralités en assurant la continuité entre ces aménagements. Ils définissent les mesures à mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité des usagers lors de leur parcours et les conditions de stationnement des vélos. Ils prévoient le dimensionnement et les conditions d'aménagement des aires de covoiturage identifiées au SCoT
- Les PLU(I) réservent, le cas échéant, les emprises foncières nécessaires à l'organisation de l'intermodalité (stationnement,...) et à l'aménagement des itinéraires pédestres et cyclables

TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Conserver la trame verte et bleue existante et assurer le maintien d'une bonne diversité biologique au sein du territoire, en ciblant plus spécifiquement certains habitats naturels ou les couloirs de déplacement de certaines espèces d'intérêt patrimonial
- Effacer les ruptures physiques et mettre en réseau les coeurs de nature isolés

> Orientations/Objectifs du DOO

• Le DOO prescrit de préserver et valoriser 9 630 hectares de coeurs de nature et de mettre en valeur les ressources et qualités des 4 secteurs de grands paysages. Il introduit la démarche «Éviter Réduire Compenser» dans les projets d'aménagement.

• Les ruptures majeures sont identifiées : continuum urbain de la Vallée de la Moselle, franchissement d'infrastructures routières (A4, A31, RN431, RN52, RD 955, RD 910, ...)

• Sur chacun des axes suivants, le SCOT définit ses objectifs et précise les responsabilités et les obligations de moyens et/ou de résultats des PLU(I) pour y concourir :

- préservation des continuités forestières et de la qualité et de la diversité biologique au sein des grands massifs forestiers
- conservation de l'intégrité des petits espaces boisés et gestion de l'occupation des sols au niveau des lisières
- limitation de la disparition des prairies et de la constitution de nouvelles ruptures dans la matrice prairiale et préservation des vergers périvillageois
- préservation et gestion des milieux thermophiles ouverts de manière à maintenir leurs intérêts écologiques

TRAME VERTE ET BLEUE (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Informer et partager les objectifs de préservation et de restauration et coupler les enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité

> Orientations/Objectifs du DOO

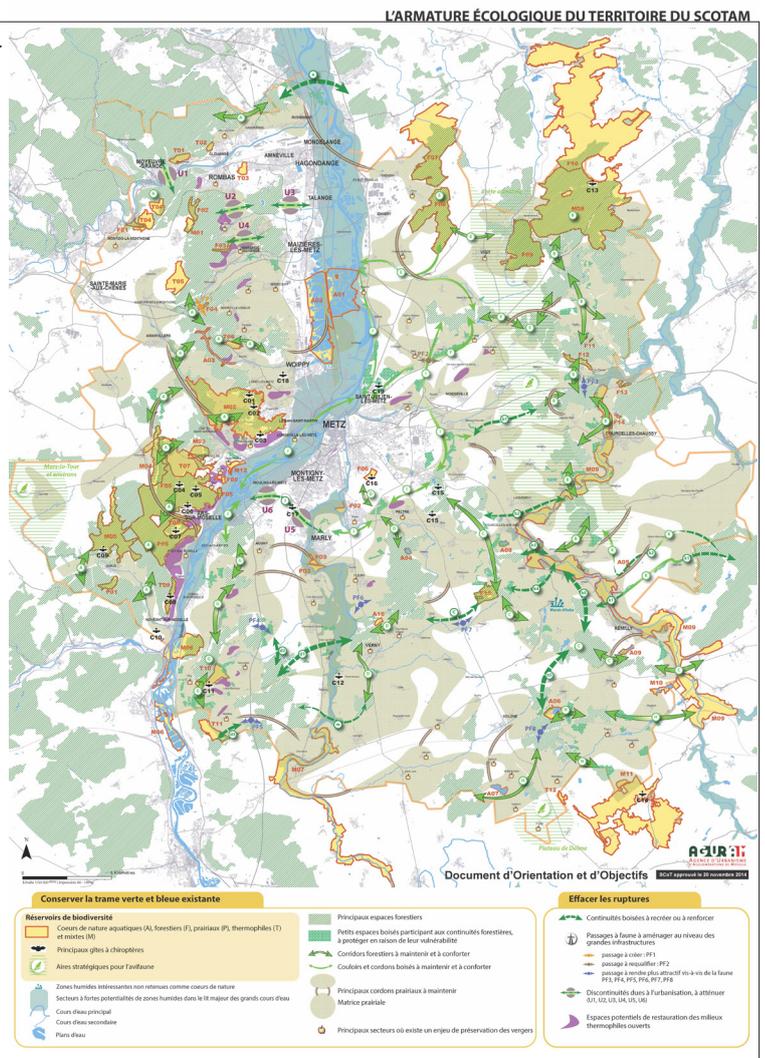
- Conservation des continuités aquatiques et de la qualité des lits des cours d'eau et préservation des zones humides et de leurs pourtours
- Prévention de l'apparition de ruptures biologiques et pénétration de la biodiversité en milieu urbain et reconnexion des espaces forestiers et renforcement des trames boisées
- Suppression des ruptures liées aux infrastructures terrestres au niveau des corridors forestiers
- Atténuation des discontinuités dues à l'urbanisation et confortation du continuum des espaces thermophiles ouverts
- Réduction des obstacles sur les cours d'eau
- Renforcement du maillage de zones humides et constitution de réseaux aquatiques
- Couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de préservation de la biodiversité
- Constitution et suivi d'un dispositif d'observation des continuités écologiques et de la biodiversité

Carte 6 du PADD du SCoTAM
Trame verte et bleue



<p>Principaux coeurs de nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ forestiers ★ prairiaux ★ thermophiles ★ aquatiques 👤 principaux gîtes à chiroptères 🌿 Autre zone humide à préserver et à mettre en valeur dans le cadre du réseau aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> 👤 Continuités forestières à préserver 👤 Continuités aquatiques à préserver 👤 Matrice prairiale à préserver 👤 Pénétration de la biodiversité en milieu urbain 👤 Continuités boisées à recréer ou à renforcer 👤 Continuité thermophile à conforter
--	---

Document graphique du DOO du SCoTAM
Armature écologique



<p>Conservier la trame verte et bleue existante</p> <ul style="list-style-type: none"> 👤 Réservoirs de biodiversité 👤 Coeurs de nature aquatiques (AL forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et marais (M)) 👤 Principaux gîtes à chiroptères 👤 Aires stratégiques pour l'arborescence 👤 Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature 👤 Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau 👤 Cours d'eau principal 👤 Cours d'eau secondaire 👤 Plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> 👤 Principaux espaces forestiers 👤 Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité 👤 Corridors forestiers à maintenir et à conforter 👤 Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter 👤 Principaux cordons prairiaux à maintenir 👤 Matrice prairiale 👤 Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des verges 	<p>Effacer les ruptures</p> <ul style="list-style-type: none"> 👤 Continuités boisées à recréer ou à renforcer 👤 Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures 👤 passage à créer: PF1 👤 passage à réqualifier: PF2 👤 passage à renforcer plus efficacement vis-à-vis de la faune: PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8 👤 Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6) 👤 Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts
--	--	---

CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Préserver la qualité de l'air et l'atmosphère en limitant les émissions de gaz polluants ou à effet de serre
- Approche collective de l'usage de l'automobile en organisant ou développant le covoiturage et l'autopartage
- Assurer la continuité des itinéraires piétons-vélos fonctionnels et faciliter le recours aux modes doux pour la mobilité quotidienne
- Utiliser l'énergie solaire
- Valoriser l'énergie éolienne
- Développer la filière bois-énergie
- Améliorer les performances énergétiques du parc de logements existant
- Assurer un maillage de services au plus près des habitants
- Favoriser le développement résidentiel dans les secteurs qui bénéficient d'une bonne desserte TC

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le SCoT organise le développement de l'intermodalité en accompagnement des principales polarités de l'armature urbaine du territoire. Les gares et les stations principales du réseau interurbain et urbain voient ainsi leur fonction intermodale renforcée*
- *Le DOO demande de renforcer l'urbanisation autour des infrastructures de transport collectif les plus performantes et de mettre à profit du potentiel foncier disponible autour des gares et des pôles d'appui des transports collectifs pour favoriser le développement de nouveaux services pour les habitants*
- *Le DOO prévoit le développement d'aires de covoiturage au sein du territoire pour favoriser les déplacements domicile-travail ou les déplacements internes du SCoT*
- *Le développement de dispositifs destinés à capter l'énergie solaire ou éolienne, en vue de l'utiliser pour un usage domestique, industriel ou pour la production d'électricité, est à favoriser*
- *Les PLH diagnostiquent les besoins en matière d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat. Les PLU(I) favorisent à travers leur règlement les travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat*
- *L'implantation des équipements se fera préférentiellement à l'intérieur du tissu urbain, à défaut il sera bien connecté au tissu urbain environnant, notamment par la mise en place de liaisons douces. Les PLU(I) réservent les emprises nécessaires*
- *Dans la répartition des objectifs de logements, le SCoT tient compte de la qualité de desserte des communes par les transports en commun et doit être en cohérence avec les investissements programmés en la matière dans les années à venir. Les PLH doivent respecter ce principe dans les adaptations qu'ils peuvent faire des objectifs qui leurs sont imposés*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Prévenir l'exposition aux risques naturels et technologiques, ainsi qu'aux nuisances

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Le SCoT émet une série d'obligations/interdictions et préconisations qui ne s'appliquent qu'en l'absence de normes supérieures (DTA, PPR, Atlas) en matière de :*
 - *risques d'inondations*
 - *risques de mouvements de terrain*
 - *risques miniers*
 - *risques liés au transport de matières dangereuses*
 - *exposition de la population aux champs électromagnétiques*
 - *exposition de la population aux nuisances sonores*
- *Les PLU(i) doivent respecter ces dispositions*
- *Risques miniers : les secteurs relevant du périmètre de la DTA des bassins miniers nords lorrains respectent les dispositions et orientations de la directive*

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- *L'armature écologique du SCoTAM constitue l'un de ses points forts. Partant d'une base d'études territoriales assez mince, les travaux d'élaboration ont permis de capitaliser une connaissance fine des enjeux écologiques. Le SCoTAM a bénéficié d'une méthodologie innovante, qui s'appuie notamment sur les travaux de l'Université de Besançon (identification d'espèces cibles pour les corridors, ...)*

Les orientations relatives à la trame verte et bleue représentent 1/5ème des prescriptions du SCoTAM et s'appuient sur une cartographie au 1/50 000

- *L'armature urbaine constitue le second pilier du schéma. Elle est très proche de celle du SCoT Nord 54. Structurée autour de 49 polarités (6 niveaux), elle permet de calibrer le développement résidentiel et commercial. Elle intègre également les enjeux de mobilité, y compris dans les territoires périurbains et ruraux. En concentrant le développement sur les polarités majeures, le SCoTAM limite la consommation foncière. L'armature sert également de référentiel pour les densités minimales des extensions résidentielles*

Par ailleurs, il s'agit du premier projet de territoire à l'échelle du bassin de vie qui regroupait 151 communes et 8 EPCI. Aujourd'hui, l'extension de son périmètre regroupe 7 EPCI et 255 communes, des limites de la Meuse à la frontière allemande

Sa mise en œuvre a permis de fédérer les intercommunalités du bassin de vie qui n'avaient auparavant que peu de projets communs. Espace d'échanges et de dialogue, le syndicat mixte a généré un consensus sur les enjeux des dynamiques territoriales actuelles et a apporté un certain nombre de réponses pour relever les défis majeurs (démographiques et résidentiels, économiques, fonciers, écologiques, ...)

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- *Il a été difficile pour le SCoTAM de définir une stratégie de développement autour de deux équipements à rayonnement régional : la gare lorraine TGV et l'aéroport Metz Nancy lorraine . Faute d'un positionnement clair de la Région Lorraine, les enjeux générés par ces sites structurants n'ont pas été approfondis. Il existe une forte attente du SCoTAM envers le SRADDET pour définir une politique de développement autour de ces deux équipements, en définissant notamment leur vocation dans le paysage régional.*
- *Le SRADDET constitue également une opportunité pour faire émerger des complémentarités entre les territoires de SCoT et les Agglomérations (CA/CU/Métropoles), en termes d'identité et d'attractivité. Chaque bassin de vie doit pouvoir trouver sa place dans le Grand Est. Des liens forts devront unir les orientations du SRADDET et celles du SRDEII.*
- *Il est également attendu du SRADDET qu'il apporte des réponses aux enjeux suivants, par des politiques publiques volontaires :*
 - la reconversion des friches majeures : les Portes de l'Orne (CC Pays Orne Moselle et Rives de Moselle) et le plateau de Frescaty (Metz Métropole) qui représentent à eux deux environ 1 000 hectares*
 - le développement de l'intermodalité pour les territoires ruraux et périurbains et plus globalement sur les solutions innovantes pour la mobilité dans le monde rural*
 - la prise en compte des paysages dans l'aménagement, facteurs d'identités et de qualité urbaine et rurale. Les liens sont ténus avec le développement de nos potentiels touristiques*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCoT

Expression commune aux SCoT Nord 54, de l'agglomération thionilloise, de l'agglomération messine, du SUD54 et des Vosges centrales

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ? Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

Positionnement et impact des frontières qui touchent fortement plusieurs SCoT et qui font ressortir l'importance du fait transfrontalier

- *Souhait de voir la Région améliorer la communication et les discussions avec l'Etat luxembourgeois (accès aux TER, A31...) et tenir compte des équipements luxembourgeois, sarrois et dans le fonctionnement des territoires (poids des aéroports de Luxembourg et de Frankfurt-Hahn, plateforme multimodale d'Athus et de Bettembourg, ...)*
- *Bipolarisation des territoires du SCoT Nord et du SCoTAT, avec l'attraction de Metz et du Luxembourg*
- *Le fait transfrontalier demeure un enjeu central et transversal pour la mobilité, les grands projets, le développement résidentiel, économique et touristique,...*

Transport et mobilité au centre des préoccupations des territoires

- *Le territoire s'appuie sur un réseau structurant commun (fer, route, fluvial) à valoriser*
 - *besoin d'un positionnement de la Région, d'avoir une vision partagée, sentiment d'un manque de stratégie sur le devenir des grands équipements (Lorraine Airport, la gare TGV fret Euro-Carex de Louvigny et l'A31 ...)*
 - *peu de visibilité sur le fret ferroviaire alors que cela implique des équipements structurants et que les enjeux sont forts: le rôle majeur de la Gare de triage de Woippy et le devenir de la gare TGV fret Euro-Carex de Louvigny. Idem pour le fret aérien avec Lorraine Airport*
 - *le fluvial est structurant pour l'économie lorraine : Ports mosellans (Metz, premier port céréalier fluvial français), ligne conteneurs Multimodal Shuttle (port de Metz), plates-formes multimodales Frouard / Champigneulles, Europort / Thionville, ...*
- *Renforcer l'accès au réseau TER structurant et mieux articuler urbanisme et transports*
 - *interrogation sur le devenir de certaines gares et l'incapacité de l'axe Metz – Luxembourg à répondre aux besoins actuels et à venir, en heures de pointe*
- *Tenir compte des pôles multimodaux identifiés dans les SCoT et des enjeux de développement de l'intermodalité*
 - *importance des déplacements Nord Sud mais aussi de l'irrigation des territoires ruraux*

Tourisme et paysages, vecteurs d'identité du territoire

- *La qualité de nos infrastructures touristiques et de nos paysages représentent un enjeu d'attractivité pour le territoire*
 - *en attente d'un cadre stratégique pour le devenir de nos paysages, porteurs d'identité*
- *Développer les équipements d'accueil, notamment en lien avec le cyclotourisme et la vélo-route voie verte (Téméraire-Moselle-Saône), le long de la Moselle. Le cours d'eau est porteur d'image et d'identité*
 - *développement du cyclotourisme en lien avec le tourisme fluvial mosellan et meurthe et mosellan*
- *Des enjeux de mise en valeur du vignoble (routes des vins, évènementiel ...), du patrimoine industriel (U4 à Uckange (à l'image de Völklingen –Sarre, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et point de départ de la route européenne du patrimoine industriel), du thermalisme*
- *Vers une mise en réseau des grands sites remarquables et équipements lorrains et s'appuyer sur des équipements structurants à faire émerger*

Développement économique et valorisation des friches – renouvellement urbain

- *La nécessité de conforter l'économie numérique qui monte en puissance, en s'appuyant notamment sur le Label french Tech – LORnTECH : (Institut lorrain du numérique - Épinal, TCRM Blida - Metz, Technopôle Renaissance - Nancy, Pôle Numérique de Thionville)*
- *Développer l'économie circulaire (notamment la valorisation des déchets et des ressources locales, ...)*
- *Répondre aux enjeux de formation pour répondre aux besoins des entreprises présentes dans nos bassins d'emplois et éviter de laisser partir les jeunes diplômés vers d'autres régions, d'autres bassins d'emplois.*
- *Soutenir les espaces d'activités économiques d'importance en devenir (Megazone d'Illange (92 ha), ZAC Bouxières – Lesménils (110 hectares), megazone de Beuvillers (400 ha)) et des projets mixtes (Plateau de Frescaty (500 ha), Portes de l'Orne (500 ha)).*
- *Un territoire qui regroupe des friches industrielles, ferroviaires, militaires, voire commerciales en devenir...sur de larges entreprises. Le partenariat avec l'EPFL, qui dispose d'un savoir-faire reconnu doit être soutenu et renforcé.*
 - *volonté de partage des savoirs avec les territoires voisins, en mobilisant notamment les acteurs privés et bailleurs sociaux.*
 - *comment les politiques régionales peuvent-elles accompagner les démarches des territoires ?*

Aménagement numérique des territoires et accès au Très Haut Débit

- *Développer le THD pour limiter les déplacements des actifs sur des infrastructures routières et ferrées surchargées et maintenir l'animation en secteurs éloignés des grandes infrastructures de communication*
 - *nécessité de répondre aux besoins pour les secteurs ruraux*
- *Répondre aux enjeux du développement du télétravail*
 - *le Luxembourg prévoit un développement maximum de 30% du temps en travail en télétravail*
 - *accompagner les projets de bâtiment hub, plateforme numérique, reconversion de bâtiment gare...*

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- *Le regroupement retenu se justifie à la fois par la structuration du pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain et les dynamiques convergentes d'un axe Nord Sud de ces 5 SCoT lorrains. Les SCoT Nord 54, de l'agglomération thionvilloise et de l'agglomération messine partagent également un fait transfrontalier très marqué, en particulier avec le Luxembourg.*

Véritable charnière européenne, les territoires s'inscrivent dans une mise en réseau sur un axe Nord Sud et intègrent les dynamiques du Sud Alsace, du Nord Franche Comté-Bourgogne ainsi que celles du Luxembourg et des régions wallone et de la Sarre.
- *Les SCoT sont en attente d'une vision prospective régionale > horizon 2050 en matière d'aménagement.*
- *La Région Grand Est doit notamment se positionner sur les grands projets structurants (équipement d'intérêt régional)*
- *La Région Lorraine n'avait pas défini de prospective régionale à long terme (Lorraine 2020). Or les SCoT s'inscrivent dans une prospective de plus long terme et attendent du SRADDET, un « guide » régional adapté.*
- *Les 5 SCoT expriment des demandes communes sur la nécessité d'avoir :*
 - *une réflexion sur la complémentarité entre les territoires*
 - *une vision prospective de développement à l'échelle de la région (> horizon 2050)*
 - *un SRADDET qui aide à la mise en œuvre opérationnelle des SCoT et des politiques publiques grâce à un partenariat fort*
- *Le SRADDET doit être le support d'un volet plus opérationnel afin de faciliter la déclinaison territoriale (les moyens de la mise en œuvre des politiques publiques)*

Synthèse réalisée par : L' Agence d'Urbanisme d'agglomérations de Moselle, Immeuble Ecotech, 3, rue Marconi, 57070 METZ / 03 87 21 99 00
avril 2017

Analyse et rédaction : Bernard Demonty / bdemonty@aguram.org / 03 87 21 92 86

Chef de projet : Emmanuel VIAU / eviau@aguram.org / 03 87 21 99 13

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.

